

Product code	Description
US-109K	High Concentration GC/MS Kit

Components:

US-100N-1	Base/Neutrals Standard (1X1 mL)
US-101N-1	Base/Neutrals Standard (1X1 mL)
US-102BN-1	Organochloride Pesticide Standard (1X1 mL)
US-103N-1	Toxic Substances Standard (1X1 mL)
US-104N-1	Toxic Substances Standard (1X1 mL)
US-105N-1	Benzidines Standard (1X1 mL)
US-106N-1	PAH Standard (1X1 mL)
US-107N-1	Phenols Standard (1X1 mL)
US-108N-1	Semi-Volatiles Internal Standard (1X1 mL)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

1 Identification

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Base/Neutrals Standard (1X1 mL)
- **Code du produit:** US-100N-1
- **Emploi de la substance / de la préparation** Réactifs et étalons pour laboratoire de chimie analytique
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Agilent Technologies, Inc.
5301 Stevens Creek Blvd.
Santa Clara, CA 95051 USA
- **Service chargé des renseignements:**
Telephone: 800-227-9770
e-mail: pdl-msds_author@agilent.com
- **Numéro d'appel d'urgence:** CHEMTREC®: 1-800-424-9300

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**



GHS08 Danger pour la santé

Cancérogénicité - catégorie 1B

H350 Peut provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction - catégorie 1B

H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées - catégorie 2

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Toxicité aiguë - voie orale – catégorie 4

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë - par contact cutané – catégorie 4

H312 Nocif par contact cutané.

Irritation cutanée - catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire - catégorie 2A

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisant cutané - catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 3

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- **Pictogrammes de danger**



GHS07



GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger

(suite page 2)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 1)

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

dichlorométhane
oxyde de bis-(2-chloroéthyle)
diméthylnitrosoamine
phtalate de dibutyle
4-bromophenyl phenyl ether
4-chlorophenyl phenyl ether

· Mentions de danger

Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Peut provoquer le cancer.
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Peut irriter les voies respiratoires.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.
Lire l'étiquette avant utilisation.
Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Se laver soigneusement après manipulation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
Rincer la bouche.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Mesures spécifiques (voir sur cette étiquette).
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Garder sous clef.
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Système de classification:**· NFPA données (gamme 0-4)**

Santé = 2
Inflammabilité = 0
Réactivité = 0

(suite page 3)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 2)

· HMIS données (gamme 0-4)

HEALTH	2	Santé = *2
FIRE	0	Inflammabilité = 0
REACTIVITY	0	Réactivité = 0

3 Composition/information sur les ingrédients

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

75-09-2	dichlorométhane	97,889% w/w
111-44-4	oxyde de bis-(2-chloroéthyle)	0,151% w/w
101-55-3	4-bromophenyl phenyl ether	0,151% w/w
7005-72-3	4-chlorophenyl phenyl ether	0,151% w/w
117-84-0	phtalate de dioctyle	0,151% w/w
621-64-7	nitrosodipropylamine	0,151% w/w
62-75-9	diméthylnitrosoamine	0,151% w/w
84-74-2	phtalate de dibutyle	0,151% w/w
117-81-7	phtalate de bis(2-éthylhexyle)	0,151% w/w
85-68-7	BBP	0,151% w/w

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers soins

- **Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

CA/FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 3)

*

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

*

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manutention et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Éviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 4)

· Paramètres de contrôle
· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
75-09-2 dichlorométhane

EL (Canada)	Valeur à long terme: 25 ppm IARC 2A
EV (Canada)	Valeur à long terme: 175 mg/m ³ , 50 ppm

111-44-4 oxyde de bis-(2-chloroéthyle)

EL (Canada)	Valeur momentanée: 10 ppm Valeur à long terme: 5 ppm Skin
EV (Canada)	Valeur momentanée: 58 mg/m ³ , 10 ppm Valeur à long terme: 29 mg/m ³ , 5 ppm Skin

117-84-0 phtalate de dioctyle

EL (Canada)	Valeur à long terme: 5 mg/m ³
-------------	--

62-75-9 diméthylnitrosoamine

EL (Canada)	Skin; IARC 2A
EV (Canada)	Valeur à long terme: (L) ppm Skin

84-74-2 phtalate de dibutyle

EL (Canada)	Valeur à long terme: 5 mg/m ³ R
EV (Canada)	Valeur à long terme: 5 mg/m ³

117-81-7 phtalate de bis(2-éthylhexyle)

EL (Canada)	Valeur à long terme: 5 mg/m ³ IARC 2B
EV (Canada)	Valeur momentanée: 5 mg/m ³ Valeur à long terme: 3 mg/m ³

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· Contrôles de l'exposition
· Equipement de protection individuel:
· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Lorsque le produit est utilisé comme prévu avec des instruments Agilent, dans des conditions de laboratoire normales et en appliquant les bonnes pratiques habituelles, il n'entraîne pas d'exposition notable par voie aérienne. Une protection respiratoire n'est donc pas nécessaire.

Si une protection des voies respiratoires est jugée nécessaire en cas d'urgence, utilisez un équipement approuvé par le NIOSH ou un organisme équivalent avec une cartouche pour gaz organiques ou acides.

· Protection des mains:

Bien qu'ils ne soient pas recommandés pour le nettoyage ou le contact prolongé avec des produits chimiques, les gants en nitrile d'une épaisseur de 280 à 330 µm sont recommandés pour une utilisation normale.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 5)

Leur délai de rupture est de 1 h.

Pour le nettoyage des déversements impliquant un contact direct avec le produit chimique, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 300 à 380 µm et dont le délai de rupture est supérieur à 4 h. Il convient de respecter les recommandations du fabricant.

· **Matériau des gants**

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile, 280 à 330 µm d'épaisseur

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle, 300 à 380 µm d'épaisseur

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile :

1 heure

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle :

> 4 heures

· **Protection des yeux:**

Lunettes de protection



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme:

Liquide

Couleur:

Incolore

· **Odeur:**

De chlore

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **valeur du pH:**

Non déterminé.

· **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation:

-95,1 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

40 °C

· **Point d'éclair**

Non applicable.

· **Inflammabilité (solide, gaz):**

Non applicable.

· **Température d'inflammation:**

605 °C

· **Température de décomposition:**

Non déterminé.

· **Température d'auto-inflammabilité:**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif.

· **Limites d'explosion:**

Inférieure:

13 Vol %

Supérieure:

22 Vol %

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 6)

· Pression de vapeur à 20 °C:	360 hPa
· Densité à 20 °C:	1,3 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:	20 g/l
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	97,9 %
VOC (CE)	97,89 %
· Teneur en substances solides:	0,5 %
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Données toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
ATE (Acute Toxicity Estimates)		
Oral	LD50	1.407 mg/kg
Dermique	LD50	>1.976 mg/kg
Inhalatoire	LC50/4 h	>87,9 mg/L (rat)
75-09-2 dichlorométhane		
Oral	LD50	1.600 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	88 mg/L (rat)
111-44-4 oxyde de bis-(2-chloroéthyle)		
Oral	LD50	75 mg/kg (rat)

(suite page 8)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 7)

Dermique	LD50	90 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	330 mg/L (rat)
117-84-0 phtalate de dioctyle		
Oral	LD50	47.000 mg/kg (rat)
621-64-7 nitrosodipropylamine		
Oral	LD50	480 mg/kg (rat)
62-75-9 diméthylnitrosoamine		
Oral	LD50	37 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	78 mg/L (rat)
84-74-2 phtalate de dibutyle		
Oral	LD50	6.300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>4.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	15,68 mg/L (rat)
117-81-7 phtalate de bis(2-éthylhexyle)		
Oral	LD50	>20.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	4.000 mg/kg (rat)
		25.000 mg/kg (lapin)
85-68-7 BBP		
Oral	LD50	2.330 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	6.700 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>6,7 mg/L (rat)

· **Effet primaire d'irritation:**

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Irrite la peau et les muqueuses.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Effet d'irritation.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Sensibilisation possible par contact avec la peau.

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif

Irritant

· **Catégories cancérogènes**

· **IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)**

75-09-2	dichlorométhane	2A
111-44-4	oxyde de bis-(2-chloroéthyle)	3
108-60-1	oxyde de bis(2-chloro-1-méthyléthyle)	3
621-64-7	nitrosodipropylamine	2B
62-75-9	diméthylnitrosoamine	2A
86-30-6	nitrosodiphénylamine	3
117-81-7	phtalate de bis(2-éthylhexyle)	2B
85-68-7	BBP	3

· **NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)**

75-09-2	dichlorométhane	R
---------	-----------------	---

(suite page 9)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 8)

621-64-7	nitrosodipropylamine	R
62-75-9	diméthylnitrosoamine	R
117-81-7	phtalate de bis(2-éthylhexyle)	R

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
Cancérogénicité - catégorie 1B, Toxicité pour la reproduction - catégorie 1B

12 Données écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Données sur l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· Non réglementé, Quantités de minimis	-
· Numéro ONU	
· DOT, TMD, IMDG, IATA	UN1593
· Désignation officielle de transport de l'ONU	
· DOT	DICHLOROMÉTHANE
· TMD	1593 DICHLOROMÉTHANE
· IMDG, IATA	DICHLOROMETHANE

(suite page 10)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 9)

· **Classe(s) de danger pour le transport**

· **DOT, TMD, IMDG, IATA**

· **Class**

6.1 Matières toxiques.

· **Label**

6.1

· **Groupe d'emballage**

· **DOT, TMD, IMDG, IATA**

III

· **Dangers pour l'environnement:**

Non applicable.

· **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Matières toxiques.

· **Indice Kemler:**

60

· **No EMS:**

F-A,S-A

· **Segregation groups**

Liquid halogenated hydrocarbons

· **Stowage Category**

A

· **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**

· **DOT**

· **Quantity limitations**

On passenger aircraft/rail: 60 L

On cargo aircraft only: 220 L

· **Hazardous substance:**

1000 lbs, 454 kg

· **TMD**

· **Quantités limitées (LQ)**

5L

· **Quantités exceptées (EQ)**

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

· **Catégorie de transport**

2

· **Code de restriction en tunnels**

E

· **IMDG**

· **Limited quantities (LQ)**

5L

· **Excepted quantities (EQ)**

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

· **"Règlement type" de l'ONU:**

UN 1593 DICHLOROMÉTHANE, 6.1, III

15 Informations sur la réglementation

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)**

Tous les composants sont compris.

(suite page 11)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 10)

· **Liste canadienne des substances**

· **Liste des substances domestiques (DSL) du Canada**

75-09-2	dichlorométhane
131-11-3	phtalate de diméthyle
117-84-0	phtalate de dioctyle
86-30-6	nitrosodiphénylamine
84-74-2	phtalate de dibutyle
117-81-7	phtalate de bis(2-éthylhexyle)
85-68-7	BBP
84-66-2	phtalate de diéthyle

· **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%)**

75-09-2	dichlorométhane
621-64-7	nitrosodipropylamine
62-75-9	diméthylnitrosoamine
86-30-6	nitrosodiphénylamine
117-81-7	phtalate de bis(2-éthylhexyle)
84-66-2	phtalate de diéthyle

· **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Informations de danger relatives au produit:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives sur les Produits dangereux

· **Prescriptions nationales:**

· **Classification complémentaire selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II:**

Substance dangereuse cancérigène groupe III (dangereuse).

· **Indications sur les restrictions de travail:**

Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérigènes contenues dans cette préparation.

Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.

· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.

· **Service établissant la fiche technique:** Document Control / Regulatory

· **Contact:** regulatory@ultrasci.com

· **Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité** 03/31/2019 / 2

· **Acronymes et abréviations:**

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

NFPA: National Fire Protection Association (USA)

HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

(suite page 12)

CA/FR

Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

(suite de la page 11)

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/31/2019

1 Identification

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Base/Neutrals Standard (1X1 mL)
- **Code du produit:** US-101N-1
- **Emploi de la substance / de la préparation** Réactifs et étalons pour laboratoire de chimie analytique
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Agilent Technologies, Inc.
5301 Stevens Creek Blvd.
Santa Clara, CA 95051 USA
- **Service chargé des renseignements:**
Telephone: 800-227-9770
e-mail: pdl-msds_author@agilent.com
- **Numéro d'appel d'urgence:** CHEMTREC®: 1-800-424-9300

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**



GHS08 Danger pour la santé

Cancérogénicité - catégorie 1B

H350 Peut provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction - catégorie 1B

H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées - catégorie 2

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Toxicité aiguë - voie orale – catégorie 4

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë - par contact cutané – catégorie 4

H312 Nocif par contact cutané.

Irritation cutanée - catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire - catégorie 2A

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 3

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- **Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
dichlorométhane

(suite page 2)

CA/FR

**Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1**

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 1)

hexachlorobuta-1,3-diène

2,4-dinitrotoluène

2,6-dinitrotoluène

· Mentions de danger

Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer le cancer.

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Peut irriter les voies respiratoires.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire l'étiquette avant utilisation.

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se laver soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Rincer la bouche.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Mesures spécifiques (voir sur cette étiquette).

En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Système de classification:**· NFPA données (gamme 0-4)**

Santé = 2

Inflammabilité = 0

Réactivité = 0

· HMIS données (gamme 0-4)

Santé = *2

Inflammabilité = 0

Réactivité = 0

**Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1**

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 2)

3 Composition/information sur les ingrédients

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

75-09-2	dichlorométhane	97,889% w/w
106-46-7	1,4-dichlorobenzène	0,151% w/w
121-14-2	2,4-dinitrotoluène	0,151% w/w
606-20-2	2,6-dinitrotoluène	0,151% w/w
118-74-1	hexachlorobenzène	0,151% w/w
87-68-3	hexachlorobuta-1,3-diène	0,151% w/w
67-72-1	hexachloroéthane	0,151% w/w
98-95-3	nitrobenzène	0,151% w/w
120-82-1	1,2,4-trichlorobenzène	0,151% w/w
103-33-3	azobenzène	0,151% w/w
78-59-1	3,5,5-triméthylcyclohex-2-énone	0,151% w/w

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers soins

- **Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

CA/FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 3)

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manutention et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**75-09-2 dichlorométhane**

EL (Canada)	Valeur à long terme: 25 ppm IARC 2A
EV (Canada)	Valeur à long terme: 175 mg/m ³ , 50 ppm

106-46-7 1,4-dichlorobenzène

EL (Canada)	Valeur à long terme: 10 ppm IARC 2B
EV (Canada)	Valeur à long terme: 10 ppm

(suite page 5)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 4)

118-74-1 hexachlorobenzène

EL (Canada)	Valeur à long terme: 0,002 mg/m ³ Skin; IARC 2B
EV (Canada)	Valeur à long terme: 0,002 mg/m ³ Skin

87-68-3 hexachlorobuta-1,3-diène

EL (Canada)	Valeur à long terme: 0,02 ppm Skin
EV (Canada)	Valeur à long terme: 0,21 mg/m ³ , 0,02 ppm Skin

67-72-1 hexachloroéthane

EL (Canada)	Valeur à long terme: 1 ppm Skin; IARC 2B
EV (Canada)	Valeur à long terme: 1 ppm

98-95-3 nitrobenzène

EL (Canada)	Valeur à long terme: 1 ppm Skin; IARC 2B
EV (Canada)	Valeur à long terme: 5 mg/m ³ , 1 ppm Skin

120-82-1 1,2,4-trichlorobenzène

EL (Canada)	Valeur plafond: 5 ppm
EV (Canada)	Valeur plafond: 37 mg/m ³ , 5 ppm

78-59-1 3,5,5-triméthylcyclohex-2-énone

EL (Canada)	Valeur plafond: 5 ppm
EV (Canada)	Valeur plafond: 28 mg/m ³ , 5 ppm

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Contrôles de l'exposition
Équipement de protection individuel:
Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

Lorsque le produit est utilisé comme prévu avec des instruments Agilent, dans des conditions de laboratoire normales et en appliquant les bonnes pratiques habituelles, il n'entraîne pas d'exposition notable par voie aérienne. Une protection respiratoire n'est donc pas nécessaire.

Si une protection des voies respiratoires est jugée nécessaire en cas d'urgence, utilisez un équipement approuvé par le NIOSH ou un organisme équivalent avec une cartouche pour gaz organiques ou acides.

Protection des mains:

Bien qu'ils ne soient pas recommandés pour le nettoyage ou le contact prolongé avec des produits chimiques, les gants en nitrile d'une épaisseur de 280 à 330 µm sont recommandés pour une utilisation normale.

Leur délai de rupture est de 1 h.

Pour le nettoyage des déversements impliquant un contact direct avec le produit chimique, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 300 à 380 µm et dont le délai de rupture est supérieur à 4 h. Il convient de respecter les recommandations du fabricant.

(suite page 6)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 5)

· **Matériau des gants**

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile, 280 à 330 µm d'épaisseur

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle, 300 à 380 µm d'épaisseur

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile :

1 heure

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle :

> 4 heures

· **Protection des yeux:**

Lunettes de protection



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme:

Liquide

Couleur:

Incolore

· **Odeur:**

De chlore

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **valeur du pH:**

Non déterminé.

· **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation:

-95,1 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

40 °C

· **Point d'éclair**

Non applicable.

· **Inflammabilité (solide, gaz):**

Non applicable.

· **Température d'inflammation:**

605 °C

· **Température de décomposition:**

Non déterminé.

· **Température d'auto-inflammabilité:**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif.

· **Limites d'explosion:**

Inférieure:

13 Vol %

Supérieure:

22 Vol %

· **Pression de vapeur à 20 °C:**

360 hPa

· **Densité à 20 °C:**

1,3 g/cm³

· **Densité relative**

Non déterminé.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 6)

· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:	20 g/l
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	98,5 %
VOC (CE)	98,49 %
· Teneur en substances solides:	1,1 %
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Données toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral	LD50	1.543 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>1.928 mg/kg
Inhalatoire	LC50/4 h	77,6 mg/L

75-09-2 dichlorométhane

Oral	LD50	1.600 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	88 mg/L (rat)

95-50-1 1,2-dichlorobenzène

Oral	LD50	500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>10.000 mg/kg (lapin)

106-46-7 1,4-dichlorobenzène

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 7)

Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>5,07 mg/L (rat)
121-14-2 2,4-dinitrotoluène		
Oral	LD50	268 mg/kg (rat)
606-20-2 2,6-dinitrotoluène		
Oral	LD50	177 mg/kg (rat)
118-74-1 hexachlorobenzène		
Oral	LD50	10.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	3.600 mg/L (rat)
87-68-3 hexachlorobuta-1,3-diène		
Oral	LD50	82 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	100 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	370 mg/L (souris)
77-47-4 hexachlorocyclopentadiène		
Oral	LD50	315 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	430 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	2 mg/L (rat)
67-72-1 hexachloroéthane		
Dermique	LD50	32.000 mg/kg (lapin)
98-95-3 nitrobenzène		
Oral	LD50	390 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.100 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	556 mg/L (rat)
120-82-1 1,2,4-trichlorobenzène		
Oral	LD50	756 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	6.139 mg/kg (rat)
103-33-3 azobenzène		
Oral	LD50	1.000 mg/kg (rat)
78-59-1 3,5,5-triméthylcyclohex-2-énone		
Oral	LD50	1.870 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1.200 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	7.000 mg/L (rat)

· **Effet primaire d'irritation:**

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Irrite la peau et les muqueuses.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Effet d'irritation.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucun effet de sensibilisation connu.

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif

Irritant

(suite page 9)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 8)

· Catégories cancérogènes
· IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

75-09-2	dichlorométhane	2A
95-50-1	1,2-dichlorobenzène	3
541-73-1	1,3-dichlorobenzène	3
106-46-7	1,4-dichlorobenzène	2B
121-14-2	2,4-dinitrotoluène	2B
606-20-2	2,6-dinitrotoluène	2B
118-74-1	hexachlorobenzène	2B
87-68-3	hexachlorobuta-1,3-diène	3
67-72-1	hexachloroéthane	2B
98-95-3	nitrobenzène	2B
103-33-3	azobenzène	3

· NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)

75-09-2	dichlorométhane	R
106-46-7	1,4-dichlorobenzène	R
118-74-1	hexachlorobenzène	R
67-72-1	hexachloroéthane	R
98-95-3	nitrobenzène	R

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancérogénicité - catégorie 1B, Toxicité pour la reproduction - catégorie 1B

12 Données écologiques

· Toxicité
· Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Comportement dans les compartiments de l'environnement:
· Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications écologiques:
· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

· Résultats des évaluations PBT et VPVB
· PBT:

87-68-3	hexachlorobuta-1,3-diène
120-82-1	1,2,4-trichlorobenzène

· vPvB:

87-68-3	hexachlorobuta-1,3-diène
---------	--------------------------

· Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

CA/FR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 9)

13 Données sur l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· Non réglementé, Quantités de minimis	-
· Numéro ONU	
· DOT, TMD, IMDG, IATA	UN1593
· Désignation officielle de transport de l'ONU	
· DOT	DICHLOROMÉTHANE
· TMD	1593 DICHLOROMÉTHANE
· IMDG, IATA	DICHLOROMETHANE
· Classe(s) de danger pour le transport	
· DOT, TMD, IMDG, IATA	
	
· Class	6.1 Matières toxiques.
· Label	6.1
· Groupe d'emballage	
· DOT, TMD, IMDG, IATA	III
· Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières toxiques.
· Indice Kemler:	60
· No EMS:	F-A,S-A
· Segregation groups	Liquid halogenated hydrocarbons
· Stowage Category	A
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· DOT	
· Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 60 L On cargo aircraft only: 220 L
· Hazardous substance:	1000 lbs, 454 kg
· TMD	
· Quantités limitées (LQ)	5L

(suite page 11)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 10)

· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1593 DICHLOROMÉTHANE, 6.1, III

15 Informations sur la réglementation

· Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)

Tous les composants sont compris.

· Liste canadienne des substances

· Liste des substances domestiques (DSL) du Canada

75-09-2	dichlorométhane
91-58-7	2-chloronaphtalène
95-50-1	1,2-dichlorobenzène
541-73-1	1,3-dichlorobenzène
106-46-7	1,4-dichlorobenzène
121-14-2	2,4-dinitrotoluène
118-74-1	hexachlorobenzène
87-68-3	hexachlorobuta-1,3-diène
77-47-4	hexachlorocyclopentadiène
67-72-1	hexachloroéthane
98-95-3	nitrobenzène
120-82-1	1,2,4-trichlorobenzène
103-33-3	azobenzène
78-59-1	3,5,5-triméthylcyclohex-2-énone

· Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%)

75-09-2	dichlorométhane
87-68-3	hexachlorobuta-1,3-diène

· Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)

Aucun des composants n'est compris.

· Informations de danger relatives au produit:

Le produit est classé et identifié suivant les directives sur les Produits dangereux

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Base/Neutrals Standard (1X1 mL)

(suite de la page 11)

- **Prescriptions nationales:**
- **Indications sur les restrictions de travail:**
Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérigènes contenues dans cette préparation.
Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.
- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.

- **Service établissant la fiche technique:** Document Control / Regulatory
- **Contact:** regulatory@ultrasci.com
- **Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité** 03/31/2019 / 1
- **Acronymes et abréviations:**
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
NFPA: National Fire Protection Association (USA)
HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

1 Identification

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Organochloride Pesticide Standard (1X1 mL)
- **Code du produit:** US-102BN-1
- **Emploi de la substance / de la préparation** Réactifs et étalons pour laboratoire de chimie analytique
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Agilent Technologies, Inc.
5301 Stevens Creek Blvd.
Santa Clara, CA 95051 USA
- **Service chargé des renseignements:**
Telephone: 800-227-9770
e-mail: pdl-msds_author@agilent.com
- **Numéro d'appel d'urgence:** CHEMTREC®: 1-800-424-9300

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**



GHS02 Flamme

Liquides inflammables - catégorie 2

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08 Danger pour la santé

Cancérogénicité - catégorie 1A

H350

Peut provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction - catégorie 2

H361-H362

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées - catégorie 2

H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration - catégorie 1

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS07

Toxicité aiguë - voie orale - catégorie 4

H302

Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë - par contact cutané - catégorie 4

H312

Nocif par contact cutané.

Irritation cutanée - catégorie 2

H315

Provoque une irritation cutanée.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 3

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Éléments d'étiquetage**

- **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

(suite page 2)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Organochloride Pesticide Standard (1X1 mL)

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

toluène
endosulfan sulfate
n-hexane
lindane

· Mentions de danger

Liquide et vapeurs très inflammables.
Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer le cancer.
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.
Lire l'étiquette avant utilisation.
Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.
Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.
Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
Se laver soigneusement après manipulation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
NE PAS faire vomir.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.
Rincer la bouche.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Mesures spécifiques (voir sur cette étiquette).
En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Organochloride Pesticide Standard (1X1 mL)

(suite de la page 2)

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Système de classification:**

· **NFPA données (gamme 0-4)**



Santé = 1

Inflammabilité = 3

Réactivité = 0

· **HMIS données (gamme 0-4)**



Santé = *1

Inflammabilité = 3

Réactivité = 0

3 Composition/information sur les ingrédients

· **Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

108-88-3	toluène	47,903% w/w
110-54-3	n-hexane	47,903% w/w
50-29-3	DDT (nom commun non adopté par ISO)	0,262% w/w
72-55-9	2,2-bis(p-chlorophényl)-1,1-dichloroéthylène	0,262% w/w
60-57-1	dieldrine (ISO)	0,262% w/w
76-44-8	heptachlor (ISO)	0,262% w/w
319-84-6	(1alpha,2alpha,3beta,4alpha,5beta,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane	0,262% w/w
1024-57-3	époxyde d'heptachlore	0,262% w/w
319-85-7	(1alpha,2beta,3alpha,4beta,5alpha,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane	0,262% w/w
319-86-8	(1alpha,2alpha,3alpha,4beta,5alpha,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane	0,262% w/w
58-89-9	lindane	0,262% w/w
309-00-2	aldrine (ISO)	0,262% w/w
72-54-8	TDE	0,262% w/w

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers soins

· **Description des premiers secours**

· **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Organochloride Pesticide Standard (1X1 mL)

(suite de la page 3)

- **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manutention et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Éviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

(suite page 5)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Organochloride Pesticide Standard (1X1 mL)

(suite de la page 4)

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

- **Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

108-88-3 toluène

EL (Canada) Valeur à long terme: 20 ppm
R

EV (Canada) Valeur à long terme: 20 ppm

110-54-3 n-hexane

EL (Canada) Valeur à long terme: 20 ppm
Skin

EV (Canada) Valeur à long terme: 176 mg/m³, 50 ppm

1024-57-3 époxyde d'heptachlore

EL (Canada) Valeur à long terme: 0,05 mg/m³
Skin

EV (Canada) Valeur à long terme: 0,05 mg/m³
Skin

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **Contrôles de l'exposition**

- **Équipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire:**

Lorsque le produit est utilisé comme prévu avec des instruments Agilent, dans des conditions de laboratoire normales et en appliquant les bonnes pratiques habituelles, il n'entraîne pas d'exposition notable par voie aérienne. Une protection respiratoire n'est donc pas nécessaire.

Si une protection des voies respiratoires est jugée nécessaire en cas d'urgence, utilisez un équipement approuvé par le NIOSH ou un organisme équivalent avec une cartouche pour gaz organiques ou acides.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Organochloride Pesticide Standard (1X1 mL)

(suite de la page 5)

· **Protection des mains:**

Bien qu'ils ne soient pas recommandés pour le nettoyage ou le contact prolongé avec des produits chimiques, les gants en nitrile d'une épaisseur de 280 à 330 µm sont recommandés pour une utilisation normale. Leur délai de rupture est de 1 h.

Pour le nettoyage des déversements impliquant un contact direct avec le produit chimique, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 300 à 380 µm et dont le délai de rupture est supérieur à 4 h. Il convient de respecter les recommandations du fabricant.

· **Matériau des gants**

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile, 280 à 330 µm d'épaisseur

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle, 300 à 380 µm d'épaisseur

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile :

1 heure

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle :

> 4 heures

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme:

Liquide

Couleur:

Selon désignation produit

· **Odeur:**

Caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **valeur du pH:**

Non déterminé.

· **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 69 °C

· **Point d'éclair**

-22 °C

· **Inflammabilité (solide, gaz):**

Non applicable.

· **Température d'inflammation:**

240 °C

· **Température de décomposition:**

Non déterminé.

· **Température d'auto-inflammabilité:**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

(suite page 7)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Organochloride Pesticide Standard (1X1 mL)

(suite de la page 6)

· Limites d'explosion:	
Inférieure:	1,2 Vol %
Supérieure:	7,4 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	110 hPa
· Densité:	Non déterminée.
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	96,1 %
VOC (CE)	96,07 %
Teneur en substances solides:	4,2 %
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Données toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral	LD50	610 mg/kg
Dermique	LD50	1.345 mg/kg
Inhalatoire	LC50/4 h	40,1 mg/L

108-88-3 toluène

Oral	LD50	5.580 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12.124 mg/kg (lapin)

(suite page 8)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Organochloride Pesticide Standard (1X1 mL)

(suite de la page 7)

Inhalatoire	LC50/4 h	5.320 mg/L (souris) 28,1 mg/L (rat)
110-54-3 n-hexane		
Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3.000 mg/kg (lapin)
50-29-3 DDT (nom commun non adopté par ISO)		
Oral	LD50	87 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.510 mg/kg (rat) 300 mg/kg (lapin)
72-55-9 2,2-bis(p-chlorophényl)-1,1-dichloroéthylène		
Oral	LD50	880 mg/kg (rat)
60-57-1 dieldrine (ISO)		
Oral	LD50	38 mg/kg (souris) 38 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	10 mg/kg (rat) 250 mg/kg (lapin)
72-20-8 endrine (ISO)		
Oral	LD50	3 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	60 mg/kg (rat) 60 mg/kg (lapin)
959-98-8 endosulfan I		
Oral	LD50	76 mg/kg (rat)
33213-65-9 endosulfan II		
Oral	LD50	240 mg/kg (rat)
1031-07-8 endosulfan sulfate		
Oral	LD50	18 mg/kg (rat)
76-44-8 heptachlor (ISO)		
Oral	LD50	40 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	119 mg/kg (rat)
319-84-6 (1alpha,2alpha,3beta,4alpha,5beta,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane		
Oral	LD50	177 mg/kg (rat)
1024-57-3 époxyde d'heptachlore		
Oral	LD50	15 mg/kg (rat)
319-85-7 (1alpha,2beta,3alpha,4beta,5alpha,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane		
Oral	LD50	6.000 mg/kg (rat)
319-86-8 (1alpha,2alpha,3alpha,4beta,5alpha,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane		
Oral	LD50	1.000 mg/kg (rat)
58-89-9 lindane		
Oral	LD50	88 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	900 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	1.560 mg/L (rat)

(suite page 9)

-CA/FR-

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Organochloride Pesticide Standard (1X1 mL)

(suite de la page 8)

309-00-2 aldrine (ISO)

Oral	LD50	39 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	98 mg/kg (rat)
		15 mg/kg (lapin)

72-54-8 TDE

Dermique	LD50	1.200 mg/kg (lapin)
----------	------	---------------------

· Effet primaire d'irritation:
· Corrosion cutanée/irritation cutanée Irrite la peau et les muqueuses.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire Pas d'effet d'irritation.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun effet de sensibilisation connu.

· Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif

Irritant

· Catégories cancérogènes
· IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

108-88-3	toluène	3
50-29-3	DDT (nom commun non adopté par ISO)	2A
60-57-1	dieldrine (ISO)	3
72-20-8	endrine (ISO)	3
76-44-8	heptachlor (ISO)	2B
319-84-6	(1alpha,2alpha,3beta,4alpha,5beta,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane	2B
1024-57-3	époxyde d'heptachlore	2B
319-85-7	(1alpha,2beta,3alpha,4beta,5alpha,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane	2B
58-89-9	lindane	1
309-00-2	aldrine (ISO)	3

· NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)

50-29-3	DDT (nom commun non adopté par ISO)	R
319-84-6	(1alpha,2alpha,3beta,4alpha,5beta,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane	R
319-85-7	(1alpha,2beta,3alpha,4beta,5alpha,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane	R
319-86-8	(1alpha,2alpha,3alpha,4beta,5alpha,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane	R
58-89-9	lindane	R

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancérogénicité - catégorie 1A, Toxicité pour la reproduction - catégorie 2

12 Données écologiques

· Toxicité
· Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Comportement dans les compartiments de l'environnement:
· Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 10)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Organochloride Pesticide Standard (1X1 mL)

(suite de la page 9)

- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Données sur l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> · Non réglementé, Quantités de minimis | - |
| <ul style="list-style-type: none"> · Numéro ONU · DOT, TMD, IMDG, IATA | UN1993 |
| <ul style="list-style-type: none"> · Désignation officielle de transport de l'ONU · DOT · TMD · IMDG · IATA | LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (HEXANES, TOLUÈNE)
1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (HEXANES, TOLUÈNE), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (HEXANES, TOLUENE), MARINE POLLUTANT
FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (HEXANES, TOLUENE) |
| <ul style="list-style-type: none"> · Classe(s) de danger pour le transport · DOT, IATA | |
| <div style="text-align: center;">  </div> | |
| <ul style="list-style-type: none"> · Class · Label · TMD, IMDG | 3 Liquides inflammables.
3 |
| <div style="text-align: center;">   </div> | |
| <ul style="list-style-type: none"> · Classe | 3 Liquides inflammables. |

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Organochloride Pesticide Standard (1X1 mL)

(suite de la page 10)

· Étiquette	3
· Groupe d'emballage · DOT, TMD, IMDG, IATA	II
· Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant: · Marquage spécial (TMD):	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : dieldrine (ISO), n-hexane Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · No EMS: · Stowage Category	Attention: Liquides inflammables. 33 F-E, <u>S-E</u> B
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport: · DOT · Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 5 L On cargo aircraft only: 60 L
· TMD · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	1L Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml 2 D/E
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	1L Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (HEXANES, TOLUÈNE), 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

*

15 Informations sur la réglementation

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)	
108-88-3	toluène
110-54-3	n-hexane
50-29-3	DDT (nom commun non adopté par ISO)
319-84-6	(1 alpha,2alpha,3beta,4alpha,5beta,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane
319-85-7	(1 alpha,2beta,3alpha,4beta,5alpha,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane

(suite page 12)

CA/FR

**Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1**

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Organochloride Pesticide Standard (1X1 mL)

(suite de la page 11)

319-86-8	(1alpha,2alpha,3alpha,4beta,5alpha,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane
58-89-9	lindane

· Liste canadienne des substances**· Liste des substances domestiques (DSL) du Canada**

108-88-3	toluène
110-54-3	n-hexane
58-89-9	lindane

· Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%)

Aucun des composants n'est compris.

· Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)

Tous les composants sont compris.

· Informations de danger relatives au produit:

Le produit est classé et identifié suivant les directives sur les Produits dangereux

· Prescriptions nationales:**· Indications sur les restrictions de travail:**

Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérogènes contenues dans cette préparation.
Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.

· Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**16 Autres informations**

Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.

· Service établissant la fiche technique: Document Control / Regulatory**· Contact:** regulatory@ultrasci.com**· Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité** 03/31/2019 / 2**· Acronymes et abréviations:**

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

NFPA: National Fire Protection Association (USA)

HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/31/2019

1 Identification

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Toxic Substances Standard (1X1 mL)
- **Code du produit:** US-103N-1
- **Emploi de la substance / de la préparation** Réactifs et étalons pour laboratoire de chimie analytique
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Agilent Technologies, Inc.
5301 Stevens Creek Blvd.
Santa Clara, CA 95051 USA
- **Service chargé des renseignements:**
Telephone: 800-227-9770
e-mail: pdl-msds_author@agilent.com
- **Numéro d'appel d'urgence:** CHEMTREC®: 1-800-424-9300

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**



GHS08 Danger pour la santé

Cancérogénicité - catégorie 1B

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées - catégorie 2

H350 Peut provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Toxicité aiguë - voie orale – catégorie 4

Toxicité aiguë - par contact cutané – catégorie 4

Irritation cutanée - catégorie 2

Irritation oculaire - catégorie 2A

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 3

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- **Pictogrammes de danger**



GHS07



GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
dichlorométhane
o-crésol

(suite page 2)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Toxic Substances Standard (1X1 mL)

(suite de la page 1)

p-crésol

· Mentions de danger

Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer le cancer.

Peut irriter les voies respiratoires.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire l'étiquette avant utilisation.

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se laver soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Rincer la bouche.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Mesures spécifiques (voir sur cette étiquette).

En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Système de classification:
· NFPA données (gamme 0-4)


Santé = 2

Inflammabilité = 0

Réactivité = 0

· HMIS données (gamme 0-4)


Santé = *2

Inflammabilité = 0

Réactivité = 0

CA/FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Toxic Substances Standard (1X1 mL)

(suite de la page 2)

3 Composition/information sur les ingrédients

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

75-09-2	dichlorométhane	99,397% w/w
---------	-----------------	-------------

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers soins

- **Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

(suite page 4)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Toxic Substances Standard (1X1 mL)

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manutention et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

- **Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

75-09-2 dichlorométhane

EL (Canada)	Valeur à long terme: 25 ppm IARC 2A
EV (Canada)	Valeur à long terme: 175 mg/m ³ , 50 ppm

- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Conserver à part les vêtements de protection.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:**
Lorsque le produit est utilisé comme prévu avec des instruments Agilent, dans des conditions de laboratoire normales et en appliquant les bonnes pratiques habituelles, il n'entraîne pas d'exposition notable par voie aérienne. Une protection respiratoire n'est donc pas nécessaire.
Si une protection des voies respiratoires est jugée nécessaire en cas d'urgence, utilisez un équipement approuvé par le NIOSH ou un organisme équivalent avec une cartouche pour gaz organiques ou acides.
- **Protection des mains:**
Bien qu'ils ne soient pas recommandés pour le nettoyage ou le contact prolongé avec des produits chimiques, les gants en nitrile d'une épaisseur de 280 à 330 µm sont recommandés pour une utilisation normale.
Leur délai de rupture est de 1 h.
Pour le nettoyage des déversements impliquant un contact direct avec le produit chimique, il est recommandé de

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Toxic Substances Standard (1X1 mL)

(suite de la page 4)

porter des gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 300 à 380 µm et dont le délai de rupture est supérieur à 4 h. Il convient de respecter les recommandations du fabricant.

· **Matériau des gants**

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile, 280 à 330 µm d'épaisseur

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle, 300 à 380 µm d'épaisseur

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile :

1 heure

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle :

> 4 heures

· **Protection des yeux:**

Lunettes de protection



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme:

Liquide

Couleur:

Incolore

· **Odeur:**

De chlore

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **valeur du pH:**

Non déterminé.

· **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation:

-95,1 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

40 °C

· **Point d'éclair**

Non applicable.

· **Inflammabilité (solide, gaz):**

Non applicable.

· **Température d'inflammation:**

605 °C

· **Température de décomposition:**

Non déterminé.

· **Température d'auto-inflammabilité:**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif.

· **Limites d'explosion:**

Inférieure:

13 Vol %

Supérieure:

22 Vol %

· **Pression de vapeur à 20 °C:**

360 hPa

(suite page 6)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Toxic Substances Standard (1X1 mL)

(suite de la page 5)

· Densité à 20 °C:	1,29954 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:	20 g/l
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	99,5 %
VOC (CE)	99,55 %
· Teneur en substances solides:	0,6 %
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Données toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral	LD50	1.560 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>1.985 mg/kg
Inhalatoire	LC50/4 h	88,5 mg/L (rat)

75-09-2 dichlorométhane

Oral	LD50	1.600 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	88 mg/L (rat)

95-95-4 2,4,5-trichlorophénol

Oral	LD50	820 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Irrite la peau et les muqueuses.

(suite page 7)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Toxic Substances Standard (1X1 mL)

(suite de la page 6)

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Nocif
Irritant

- **Catégories cancérogènes**

- **IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)**

75-09-2	dichlorométhane	2A
95-95-4	2,4,5-trichlorophénol	2B

- **NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)**

75-09-2	dichlorométhane	R
---------	-----------------	---

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
Cancérogénicité - catégorie 1B

12 Données écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Données sur l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Non réglementé, Quantités de minimis** -

(suite page 8)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Toxic Substances Standard (1X1 mL)

(suite de la page 7)

· Numéro ONU	UN1593
· DOT, TMD, IMDG, IATA	
· Désignation officielle de transport de l'ONU	DICHLOROMÉTHANE
· DOT	1593 DICHLOROMÉTHANE
· TMD	DICHLOROMETHANE
· IMDG, IATA	
· Classe(s) de danger pour le transport	
· DOT, TMD, IMDG, IATA	
	
· Class	6.1 Matières toxiques.
· Label	6.1
· Groupe d'emballage	
· DOT, TMD, IMDG, IATA	III
· Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières toxiques.
· Indice Kemler:	60
· No EMS:	F-A,S-A
· Segregation groups	Liquid halogenated hydrocarbons
· Stowage Category	A
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· DOT	
· Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 60 L On cargo aircraft only: 220 L
· Hazardous substance:	1000 lbs, 454 kg
· TMD	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1593 DICHLOROMÉTHANE, 6.1, III

CA/FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 2

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Toxic Substances Standard (1X1 mL)

(suite de la page 8)

15 Informations sur la réglementation

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- **TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)**

Tous les composants sont compris.

- **Liste canadienne des substances**

- **Liste des substances domestiques (DSL) du Canada**

75-09-2	dichlorométhane
95-48-7	o-crésol
106-44-5	p-crésol
65-85-0	Acide benzoïque

- **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%)**

75-09-2	dichlorométhane
---------	-----------------

- **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Informations de danger relatives au produit:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives sur les Produits dangereux

- **Prescriptions nationales:**

- **Indications sur les restrictions de travail:**

Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérogènes contenues dans cette préparation.
Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.

- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.

- **Service établissant la fiche technique:** Document Control / Regulatory

- **Contact:** regulatory@ultrasci.com

- **Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité** 03/31/2019 / 1

- **Acronymes et abréviations:**

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

NFPA: National Fire Protection Association (USA)

HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

1 Identification

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Toxic Substances Standard (1X1 mL)
- **Code du produit:** US-104N-1
- **Emploi de la substance / de la préparation** Réactifs et étalons pour laboratoire de chimie analytique
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Agilent Technologies, Inc.
5301 Stevens Creek Blvd.
Santa Clara, CA 95051 USA
- **Service chargé des renseignements:**
Telephone: 800-227-9770
e-mail: pdl-msds_author@agilent.com
- **Numéro d'appel d'urgence:** CHEMTREC®: 1-800-424-9300

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**



GHS08 Danger pour la santé

Cancérogénicité - catégorie 1B

H350 Peut provoquer le cancer.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées - catégorie 2

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Toxicité aiguë - voie orale – catégorie 4

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë - par contact cutané – catégorie 4

H312 Nocif par contact cutané.

Irritation cutanée - catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire - catégorie 2A

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisant cutané - catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 3

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- **Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
dichlorométhane

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Toxic Substances Standard (1X1 mL)

(suite de la page 1)

4-chloroaniline
o-nitroaniline
m-nitroaniline
aniline

· **Mentions de danger**

Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Peut provoquer le cancer.
Peut irriter les voies respiratoires.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· **Conseils de prudence**

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.
Lire l'étiquette avant utilisation.
Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Se laver soigneusement après manipulation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
Rincer la bouche.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Mesures spécifiques (voir sur cette étiquette).
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Garder sous clef.
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Système de classification:**

· **NFPA données (gamme 0-4)**



Santé = 2
Inflammabilité = 0
Réactivité = 0

(suite page 3)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Toxic Substances Standard (1X1 mL)

(suite de la page 2)

· HMIS données (gamme 0-4)

HEALTH	*2	Santé = *2
FIRE	0	Inflammabilité = 0
REACTIVITY	0	Réactivité = 0

3 Composition/information sur les ingrédients

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

75-09-2	dichlorométhane	98,794% w/w
106-47-8	4-chloroaniline	0,151% w/w
62-53-3	aniline	0,151% w/w

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers soins

- **Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

CA/FR

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1**

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Toxic Substances Standard (1X1 mL)

(suite de la page 3)

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manutention et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**75-09-2 dichlorométhane**

EL (Canada)	Valeur à long terme: 25 ppm IARC 2A
-------------	--

EV (Canada)	Valeur à long terme: 175 mg/m ³ , 50 ppm
-------------	---

106-47-8 4-chloroaniline

EL (Canada)	IARC 2B
-------------	---------

(suite page 5)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Toxic Substances Standard (1X1 mL)

(suite de la page 4)

62-53-3 aniline

EL (Canada)	Valeur à long terme: 2 ppm Skin
EV (Canada)	Valeur à long terme: 8 mg/m ³ , 2 ppm Skin

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Contrôles de l'exposition
Équipement de protection individuel:
Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

Lorsque le produit est utilisé comme prévu avec des instruments Agilent, dans des conditions de laboratoire normales et en appliquant les bonnes pratiques habituelles, il n'entraîne pas d'exposition notable par voie aérienne. Une protection respiratoire n'est donc pas nécessaire.

Si une protection des voies respiratoires est jugée nécessaire en cas d'urgence, utilisez un équipement approuvé par le NIOSH ou un organisme équivalent avec une cartouche pour gaz organiques ou acides.

Protection des mains:

Bien qu'ils ne soient pas recommandés pour le nettoyage ou le contact prolongé avec des produits chimiques, les gants en nitrile d'une épaisseur de 280 à 330 µm sont recommandés pour une utilisation normale.

Leur délai de rupture est de 1 h.

Pour le nettoyage des déversements impliquant un contact direct avec le produit chimique, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 300 à 380 µm et dont le délai de rupture est supérieur à 4 h. Il convient de respecter les recommandations du fabricant.

Matériau des gants

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile, 280 à 330 µm d'épaisseur

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle, 300 à 380 µm d'épaisseur

Temps de pénétration du matériau des gants

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile :

1 heure

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle :

> 4 heures

Protection des yeux:

Lunettes de protection



Lunettes de protection hermétiques

**Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1**

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Toxic Substances Standard (1X1 mL)

(suite de la page 5)

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· Indications générales	
· Aspect:	
Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
· Odeur:	De chlore
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	-95,1 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	40 °C
· Point d'éclair	Non applicable.
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	605 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	13 Vol %
Supérieure:	22 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	360 hPa
· Densité à 20 °C:	1,29731 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:	20 g/l
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	98,9 %
VOC (CE)	98,94 %
· Teneur en substances solides:	0,8 %
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité· **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Toxic Substances Standard (1X1 mL)

(suite de la page 6)

- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Données toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral	LD50	1.584 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>1.956 mg/kg
Inhalatoire	LC50/4 h	>71,1 mg/L

75-09-2 dichlorométhane

Oral	LD50	1.600 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	88 mg/L (rat)

106-47-8 4-chloroaniline

Oral	LD50	310 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3.200 mg/kg (rat)

62-53-3 aniline

Oral	LD50	442 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	820 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	175 mg/L (souris) 3,27 mg/L (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Irrite la peau et les muqueuses.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Nocif
Irritant

- **Catégories cancérogènes**

· IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

75-09-2	dichlorométhane	2A
106-47-8	4-chloroaniline	2B
62-53-3	aniline	3

· NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)

75-09-2	dichlorométhane	R
---------	-----------------	---

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Toxic Substances Standard (1X1 mL)

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
Cancérogénicité - catégorie 1B

(suite de la page 7)

12 Données écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Données sur l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- | | |
|---|------------------------|
| · Non réglementé, Quantités de minimis | - |
| · Numéro ONU | UN1593 |
| · DOT, TMD, IMDG, IATA | UN1593 |
| · Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · DOT | DICHLOROMÉTHANE |
| · TMD | 1593 DICHLOROMÉTHANE |
| · IMDG, IATA | DICHLOROMETHANE |
| · Classe(s) de danger pour le transport | |
| · DOT, TMD, IMDG, IATA | |
|  | |
| · Class | 6.1 Matières toxiques. |
| · Label | 6.1 |

(suite page 9)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Toxic Substances Standard (1X1 mL)

(suite de la page 8)

· Groupe d'emballage	III
· DOT, TMD, IMDG, IATA	
· Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières toxiques.
· Indice Kemler:	60
· No EMS:	F-A,S-A
· Segregation groups	Liquid halogenated hydrocarbons
· Stowage Category	A
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· DOT	
· Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 60 L On cargo aircraft only: 220 L
· Hazardous substance:	1000 lbs, 454 kg
· TMD	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1593 DICHLOROMÉTHANE, 6.1, III

15 Informations sur la réglementation

· Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)

Tous les composants sont compris.

· Liste canadienne des substances

· Liste des substances domestiques (DSL) du Canada

Tous les composants sont compris.

· Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%)

75-09-2 dichlorométhane

· Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Toxic Substances Standard (1X1 mL)

(suite de la page 9)

· Informations de danger relatives au produit:

Le produit est classé et identifié suivant les directives sur les Produits dangereux

· Prescriptions nationales:**· Indications sur les restrictions de travail:**

Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérigènes contenues dans cette préparation.

Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.

· Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.

· Service établissant la fiche technique: Document Control / Regulatory**· Contact:** regulatory@ultrasci.com**· Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité** 03/31/2019 / 2**· Acronymes et abréviations:**

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

NFPA: National Fire Protection Association (USA)

HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

1 Identification

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Benzidines Standard (1X1 mL)
- **Code du produit:** US-105N-1
- **Emploi de la substance / de la préparation** Réactifs et étalons pour laboratoire de chimie analytique
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Agilent Technologies, Inc.
5301 Stevens Creek Blvd.
Santa Clara, CA 95051 USA
- **Service chargé des renseignements:**
Telephone: 800-227-9770
e-mail: pdl-msds_author@agilent.com
- **Numéro d'appel d'urgence:** CHEMTREC®: 1-800-424-9300

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**



GHS02 Flamme

Liquides inflammables - catégorie 2

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS06 Tête de mort sur deux tibias

Toxicité aiguë - par inhalation - catégorie 3

H331 Toxique par inhalation.



GHS08 Danger pour la santé

Cancérogénicité - catégorie 1A

H350 Peut provoquer le cancer.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 1
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.


GHS07

Sensibilisant cutané - catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- **Pictogrammes de danger**



GHS02



GHS06



GHS07



GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger

(suite page 2)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Benzidines Standard (1X1 mL)

(suite de la page 1)

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

méthanol
3,3'-dichlorobenzidine
benzidine

· **Mentions de danger**

Liquide et vapeurs très inflammables.
Toxique par inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Peut provoquer le cancer.
Risque avéré d'effets graves pour les organes.

· **Conseils de prudence**

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.
Lire l'étiquette avant utilisation.
Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.
Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.
Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Se laver soigneusement après manipulation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Garder sous clef.
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Système de classification:**

· **NFPA données (gamme 0-4)**



Santé = 1
Inflammabilité = 3
Réactivité = 0

· **HMIS données (gamme 0-4)**



Santé = *1
Inflammabilité = 3
Réactivité = 0

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Benzidines Standard (1X1 mL)

(suite de la page 2)

3 Composition/information sur les ingrédients

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

67-56-1	méthanol	99,494% w/w
91-94-1	3,3'-dichlorobenzidine	0,253% w/w
92-87-5	benzidine	0,253% w/w

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers soins

- **Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés.
Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

(suite page 4)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Benzidines Standard (1X1 mL)

(suite de la page 3)

- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manutention et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Éviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
67-56-1 méthanol

EL (Canada)	Valeur momentanée: 250 ppm Valeur à long terme: 200 ppm Skin
EV (Canada)	Valeur momentanée: 325 mg/m ³ , 250 ppm Valeur à long terme: 260 mg/m ³ , 200 ppm Skin

91-94-1 3,3'-dichlorobenzidine

EL (Canada)	Skin; IARC 2B
-------------	---------------

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Benzidines Standard (1X1 mL)

(suite de la page 4)

92-87-5 benzidine

EL (Canada) | Skin; ACGIH A1; IARC 1

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Contrôles de l'exposition
Équipement de protection individuel:
Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Protection respiratoire:

Lorsque le produit est utilisé comme prévu avec des instruments Agilent, dans des conditions de laboratoire normales et en appliquant les bonnes pratiques habituelles, il n'entraîne pas d'exposition notable par voie aérienne. Une protection respiratoire n'est donc pas nécessaire.

Si une protection des voies respiratoires est jugée nécessaire en cas d'urgence, utilisez un équipement approuvé par le NIOSH ou un organisme équivalent avec une cartouche pour gaz organiques ou acides.

Protection des mains:

Bien qu'ils ne soient pas recommandés pour le nettoyage ou le contact prolongé avec des produits chimiques, les gants en nitrile d'une épaisseur de 280 à 330 µm sont recommandés pour une utilisation normale.

Leur délai de rupture est de 1 h.

Pour le nettoyage des déversements impliquant un contact direct avec le produit chimique, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 300 à 380 µm et dont le délai de rupture est supérieur à 4 h. Il convient de respecter les recommandations du fabricant.

Matériau des gants

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile, 280 à 330 µm d'épaisseur

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle, 300 à 380 µm d'épaisseur

Temps de pénétration du matériau des gants

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile :

1 heure

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle :

> 4 heures

Protection des yeux:


Lunettes de protection hermétiques

*

9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales
Aspect:
Forme:

Liquide

(suite page 6)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Benzidines Standard (1X1 mL)

(suite de la page 5)

Couleur:	Incolore
· Odeur:	Genre alcool
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	-98 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	64 °C
· Point d'éclair	9 °C
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	455 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	5,5 Vol %
Supérieure:	44 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	100 hPa
· Densité à 20 °C:	0,8 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	99,5 %
VOC (CE)	99,49 %
Teneur en substances solides:	0,5 %
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Benzidines Standard (1X1 mL)

· **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

(suite de la page 6)

11 Données toxicologiques

· **Informations sur les effets toxicologiques**

· **Toxicité aiguë**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
ATE (Acute Toxicity Estimates)

Inhalatoire	LC50/4 h	3,02 mg/L
-------------	----------	-----------

67-56-1 méthanol

Oral	LD50	5.628 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	15.800 mg/kg (lapin)

91-94-1 3,3'-dichlorobenzidine

Oral	LD50	4.740 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

92-87-5 benzidine

Oral	LD50	309 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

· **Effet primaire d'irritation:**

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Pas d'effet d'irritation.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Pas d'effet d'irritation.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Sensibilisation possible par contact avec la peau.

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Toxique

Irritant

· **Catégories cancérogènes**

· **IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)**

91-94-1	3,3'-dichlorobenzidine	2B
92-87-5	benzidine	1

· **NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)**

91-94-1	3,3'-dichlorobenzidine	R
92-87-5	benzidine	K

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Cancérogénicité - catégorie 1A

12 Données écologiques

· **Toxicité**

· **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**

· **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Benzidines Standard (1X1 mL)

(suite de la page 7)

- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Données sur l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- | | |
|---|--------------------------|
| · Non réglementé, Quantités de minimis | - |
| · Numéro ONU | UN1230 |
| · DOT, TMD, IMDG, IATA | UN1230 |
| · Désignation officielle de transport de l'ONU | MÉTHANOL |
| · DOT | 1230 MÉTHANOL |
| · TMD | METHANOL |
| · IMDG, IATA | METHANOL |
| · Classe(s) de danger pour le transport | |
| · DOT | |
|   | 3 Liquides inflammables. |
| · Class | 3, 6.1 |
| · Label | 3, 6.1 |
| · TMD (Règlement sur le transport des marchandises dangereuses): | |
|   | 3 Liquides inflammables. |
| · Classe | 3+6.1 |
| · Étiquette | 3+6.1 |

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Benzidines Standard (1X1 mL)

(suite de la page 8)

· IMDG

· Class

3 Liquides inflammables.

· Label

3/6.1

· IATA

· Class

3 Liquides inflammables.

· Label

3 (6.1)

· Groupe d'emballage
· DOT, TMD, IMDG, IATA

II

· Dangers pour l'environnement:

Non applicable.

· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

· Indice Kemler:

336

· No EMS:

F-E,S-D

· Stowage Category

B

· Stowage Code

SW2 Clear of living quarters.

· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:
· DOT
· Quantity limitations

On passenger aircraft/rail: 1 L

On cargo aircraft only: 60 L

· TMD
· Quantités limitées (LQ)

1L

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

· Catégorie de transport

2

· Code de restriction en tunnels

D/E

· IMDG
· Limited quantities (LQ)

1L

· Excepted quantities (EQ)

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 1230 MÉTHANOL, 3 (6.1), II

CA/FR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Benzidines Standard (1X1 mL)

(suite de la page 9)

15 Informations sur la réglementation

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- **TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)**

Tous les composants sont compris.

- **Liste canadienne des substances**

- **Liste des substances domestiques (DSL) du Canada**

67-56-1 méthanol

- **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%)**

91-94-1 3,3'-dichlorobenzidine

92-87-5 benzidine

- **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)**

Tous les composants sont compris.

- **Informations de danger relatives aux produit:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives sur les Produits dangereux

- **Prescriptions nationales:**

- **Classification complémentaire selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II:**

Substance dangereuse cancérigène groupe III (dangereuse).

- **Indications sur les restrictions de travail:**

Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérigènes contenues dans cette préparation.

Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.

- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.

- **Service établissant la fiche technique:** Document Control / Regulatory

- **Contact:** regulatory@ultrasci.com

- **Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité** 03/31/2019 / 2

- **Acronymes et abréviations:**

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

NFPA: National Fire Protection Association (USA)

HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

1 Identification

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** PAH Standard (1X1 mL)
- **Code du produit:** US-106N-1
- **Emploi de la substance / de la préparation** Réactifs et étalons pour laboratoire de chimie analytique
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Agilent Technologies, Inc.
5301 Stevens Creek Blvd.
Santa Clara, CA 95051 USA
- **Service chargé des renseignements:**
Telephone: 800-227-9770
e-mail: pdl-msds_author@agilent.com
- **Numéro d'appel d'urgence:** CHEMTREC®: 1-800-424-9300

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**



GHS02 Flamme

Liquides inflammables - catégorie 2

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS06 Tête de mort sur deux tibias

Toxicité aiguë - par contact cutané – catégorie 2

H310 Mortel par contact cutané.



GHS08 Danger pour la santé

Mutagénicité sur les cellules germinales - catégorie 1B

H340 Peut induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité - catégorie 1A

H350 Peut provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction - catégorie 1B

H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées - catégorie 1

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration - catégorie 1

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS07

Irritation cutanée - catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire - catégorie 2A

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisant cutané - catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 3

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

(suite page 2)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: PAH Standard (1X1 mL)

(suite de la page 1)

- **Éléments d'étiquetage**
- **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS06 GHS07 GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
 - benzène
 - dichlorométhane
 - benzo[def]chrysène
 - dibenzo[a,h]anthracène
 - anthracène, pur
 - phénanthrène, pur
- **Mentions de danger**
 - Liquide et vapeurs très inflammables.
 - Mortel par contact cutané.
 - Provoque une irritation cutanée.
 - Provoque une sévère irritation des yeux.
 - Peut provoquer une allergie cutanée.
 - Peut induire des anomalies génétiques.
 - Peut provoquer le cancer.
 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
 - Peut irriter les voies respiratoires.
 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- **Conseils de prudence**
 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 - Tenir hors de portée des enfants.
 - Lire l'étiquette avant utilisation.
 - Se procurer les instructions avant utilisation.
 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 - Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
 - Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.
 - Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.
 - Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
 - Se laver soigneusement après manipulation.
 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 - NE PAS faire vomir.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: PAH Standard (1X1 mL)

(suite de la page 2)

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Mesures spécifiques (voir sur cette étiquette).

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Système de classification:**

· **NFPA données (gamme 0-4)**



Santé = 3

Inflammabilité = 3

Réactivité = 0

· **HMIS données (gamme 0-4)**



Santé = *3

Inflammabilité = 3

Réactivité = 0

3 Composition/information sur les ingrédients

· **Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

75-09-2	dichlorométhane	58,52% w/w
71-43-2	benzène	38,572% w/w
86-73-7	fluorène	0,182% w/w
120-12-7	anthracène, pur	0,182% w/w
85-01-8	phénanthrène, pur	0,182% w/w
206-44-0	fluoranthène	0,182% w/w
53-70-3	dibenzo[a,h]anthracène	0,182% w/w
193-39-5	indéno[1,2,3-cd]pyrène	0,182% w/w
218-01-9	chrysène	0,182% w/w
207-08-9	benzo[k]fluoranthène	0,182% w/w

(suite page 4)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: PAH Standard (1X1 mL)

(suite de la page 3)

205-99-2	benzo[e]acephénanthrylène	0,182% w/w
50-32-8	benzo[def]chrysène	0,182% w/w
56-55-3	benzo[a]anthracène	0,182% w/w
191-24-2	benzo[ghi]perylene	0,182% w/w
129-00-0	pyrène	0,182% w/w
91-20-3	naphtalène	0,182% w/w

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers soins

· **Description des premiers secours**

· **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Indications destinées au médecin:**

· **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

· **Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

· **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· **Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

· **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 5)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: PAH Standard (1X1 mL)

(suite de la page 4)

- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manutention et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

75-09-2 dichlorométhane	
EL (Canada)	Valeur à long terme: 25 ppm IARC 2A
EV (Canada)	Valeur à long terme: 175 mg/m ³ , 50 ppm
71-43-2 benzène	
EL (Canada)	Valeur momentanée: 2,5 ppm Valeur à long terme: 0,5 ppm Skin; ACGIH A1; IARC 1
EV (Canada)	Valeur momentanée: 2,5 ppm Valeur à long terme: 0,5 ppm Skin

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: PAH Standard (1X1 mL)

(suite de la page 5)

218-01-9 chrysène	
EL (Canada)	IARC 2B
205-99-2 benzo[e]acephénanthrylène	
EL (Canada)	ACGIH A2; IARC 2B
50-32-8 benzo[def]chrysène	
EL (Canada)	ACGIH A2; IARC 1
56-55-3 benzo[a]anthracène	
EL (Canada)	ACGIH A2; IARC 2B
91-20-3 naphthalène	
EL (Canada)	Valeur à long terme: 10 ppm Skin; IARC 2B
EV (Canada)	Valeur momentanée: 78 mg/m ³ , 15 ppm Valeur à long terme: 52 mg/m ³ , 10 ppm

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

Lorsque le produit est utilisé comme prévu avec des instruments Agilent, dans des conditions de laboratoire normales et en appliquant les bonnes pratiques habituelles, il n'entraîne pas d'exposition notable par voie aérienne. Une protection respiratoire n'est donc pas nécessaire.

Si une protection des voies respiratoires est jugée nécessaire en cas d'urgence, utilisez un équipement approuvé par le NIOSH ou un organisme équivalent avec une cartouche pour gaz organiques ou acides.

· **Protection des mains:**

Bien qu'ils ne soient pas recommandés pour le nettoyage ou le contact prolongé avec des produits chimiques, les gants en nitrile d'une épaisseur de 280 à 330 µm sont recommandés pour une utilisation normale.

Leur délai de rupture est de 1 h.

Pour le nettoyage des déversements impliquant un contact direct avec le produit chimique, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 300 à 380 µm et dont le délai de rupture est supérieur à 4 h. Il convient de respecter les recommandations du fabricant.

· **Matériau des gants**

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile, 280 à 330 µm d'épaisseur

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle, 300 à 380 µm d'épaisseur

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile :

1 heure

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle :

> 4 heures

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: PAH Standard (1X1 mL)

(suite de la page 6)

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· Indications générales	
· Aspect:	
Forme:	Liquide
Couleur:	Selon désignation produit
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	40 °C
· Point d'éclair	-11 °C
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	555 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	1,2 Vol %
Supérieure:	22 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	360 hPa
· Densité:	Non déterminée.
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	97,1 %

(suite page 8)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: PAH Standard (1X1 mL)

(suite de la page 7)

VOC (CE)	97,09 %
Teneur en substances solides:	2,9 %
Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Données toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral	LD50	2.078 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>120 mg/kg
Inhalatoire	LC50/4 h	150 mg/L (rat)

75-09-2 dichlorométhane

Oral	LD50	1.600 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	88 mg/L (rat)

71-43-2 benzène

Oral	LD50	3.340 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	48 mg/kg (souris)
		>8.260 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	9.980 mg/L (souris)

85-01-8 phénanthrène, pur

Oral	LD50	700 mg/kg (souris)
------	------	--------------------

206-44-0 fluoranthène

Oral	LD50	2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3.180 mg/kg (lapin)

208-96-8 acénaphthylène

Oral	LD50	1.760 mg/kg (souris)
------	------	----------------------

129-00-0 pyrène

Oral	LD50	2.700 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	170 mg/L (rat)

(suite page 9)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: PAH Standard (1X1 mL)

(suite de la page 8)

91-20-3 naphtalène

Oral	LD50	490 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5.000 mg/kg (rat) 20.000 mg/kg (lapin)

· Effet primaire d'irritation:
· Corrosion cutanée/irritation cutanée Irrite la peau et les muqueuses.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire Effet d'irritation.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée Sensibilisation possible par contact avec la peau.

· Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Irritant

Le produit peut causer des dommages héréditaires.

· Catégories cancérogènes
· IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

75-09-2	dichlorométhane	2A
71-43-2	benzène	1
86-73-7	fluorène	3
120-12-7	anthracène, pur	3
85-01-8	phénanthrène, pur	3
206-44-0	fluoranthène	3
83-32-9	acénaphène	3
53-70-3	dibenzo[a,h]anthracène	2A
193-39-5	indéno[1,2,3-cd]pyrène	2B
218-01-9	chrysène	2B
207-08-9	benzo[k]fluoranthène	2B
205-99-2	benzo[e]acephénanthrylène	2B
50-32-8	benzo[def]chrysène	1
56-55-3	benzo[a]anthracène	2B
191-24-2	benzo[ghi]perylene	3
129-00-0	pyrène	3
91-20-3	naphtalène	2B

· NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)

75-09-2	dichlorométhane	R
71-43-2	benzène	K
86-73-7	fluorène	R
120-12-7	anthracène, pur	R
85-01-8	phénanthrène, pur	R
206-44-0	fluoranthène	R
53-70-3	dibenzo[a,h]anthracène	R
193-39-5	indéno[1,2,3-cd]pyrène	R
218-01-9	chrysène	R

(suite page 10)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: PAH Standard (1X1 mL)

(suite de la page 9)

207-08-9	benzo[k]fluoranthène	R
205-99-2	benzo[e]acephénanthrylène	R
50-32-8	benzo[def]chrysène	R
56-55-3	benzo[a]anthracène	R
129-00-0	pyrène	R
91-20-3	naphtalène	R

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Mutagénicité sur les cellules germinales - catégorie 1B, Cancérogénicité - catégorie 1A, Toxicité pour la reproduction - catégorie 1B

12 Données écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:**

120-12-7	anthracène, pur
----------	-----------------

- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Données sur l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Non réglementé, Quantités de minimis** -
- **Numéro ONU**
- **DOT, TMD, IMDG, IATA** UN1992

(suite page 11)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: PAH Standard (1X1 mL)

(suite de la page 10)

· Désignation officielle de transport de l'ONU
· DOT

LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A.
(BENZÈNE)

· TMD

1992 LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A.
(BENZÈNE), DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT

· IMDG

FLAMMABLE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (BENZENE,
fluorene), MARINE POLLUTANT

· IATA

FLAMMABLE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (BENZENE)

· Classe(s) de danger pour le transport
· DOT

· Class

3 Liquides inflammables.

· Label

3, 6.1

· TMD (Règlement sur le transport des marchandises dangereuses):

· Classe

3 Liquides inflammables.

· Étiquette

3+6.1

· IMDG

· Class

3 Liquides inflammables.

· Label

3/6.1

· IATA

· Class

3 Liquides inflammables.

· Label

3 (6.1)

· Groupe d'emballage
· DOT, TMD, IMDG, IATA

II

· Dangers pour l'environnement:

Le produit contient matières dangereuses pour
l'environnement : dibenzo[a,h]anthracène

· Marine Pollutant:

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· Marquage spécial (TMD):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

(suite page 12)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: PAH Standard (1X1 mL)

(suite de la page 11)

· Indice Kemler:	336
· No EMS:	F-E,S-D
· Stowage Category	B
· Stowage Code	SW2 Clear of living quarters.
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· DOT	
· Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 1 L On cargo aircraft only: 60 L
· TMD	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1992 LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (BENZÈNE), 3 (6.1), II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

15 Informations sur la réglementation

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)**

75-09-2	dichlorométhane
71-43-2	benzène
86-73-7	fluorène
120-12-7	anthracène, pur
85-01-8	phénanthrène, pur
206-44-0	fluoranthène
83-32-9	acénaphène
208-96-8	acénaphthylène
53-70-3	dibenzo[a,h]anthracène
193-39-5	indéno[1,2,3-cd]pyrène
218-01-9	chrysène
50-32-8	benzo[def]chrysène

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: PAH Standard (1X1 mL)

(suite de la page 12)

56-55-3	benzo[a]anthracène
129-00-0	pyrène
91-20-3	naphtalène

· **Liste canadienne des substances**

· **Liste des substances domestiques (DSL) du Canada**

75-09-2	dichlorométhane
71-43-2	benzène
86-73-7	fluorène
120-12-7	anthracène, pur
85-01-8	phénanthrène, pur
83-32-9	acénaphène
218-01-9	chrysène
50-32-8	benzo[def]chrysène
129-00-0	pyrène
91-20-3	naphtalène

· **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%)**

75-09-2	dichlorométhane
71-43-2	benzène
53-70-3	dibenzo[a,h]anthracène
193-39-5	indéno[1,2,3-cd]pyrène
218-01-9	chrysène
205-99-2	benzo[e]acephénanthrylène
50-32-8	benzo[def]chrysène
56-55-3	benzo[a]anthracène

· **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Informations de danger relatives au produit:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives sur les Produits dangereux

· **Prescriptions nationales:**

· **Classification complémentaire selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II:**

Substance dangereuse cancérigène groupe III (dangereuse).

· **Indications sur les restrictions de travail:**

Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérigènes contenues dans cette préparation.
Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.

· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.

· **Service établissant la fiche technique:** Document Control / Regulatory

· **Contact:** regulatory@ultrasci.com

(suite page 14)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: PAH Standard (1X1 mL)

(suite de la page 13)

· **Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité 03/31/2019 / 2**· **Acronymes et abréviations:**

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
NFPA: National Fire Protection Association (USA)
HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

1 Identification

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Phenols Standard (1X1 mL)
- **Code du produit:** US-107N-1
- **Emploi de la substance / de la préparation** Réactifs et étalons pour laboratoire de chimie analytique
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Agilent Technologies, Inc.
5301 Stevens Creek Blvd.
Santa Clara, CA 95051 USA
- **Service chargé des renseignements:**
Telephone: 800-227-9770
e-mail: pdl-msds_author@agilent.com
- **Numéro d'appel d'urgence:** CHEMTREC®: 1-800-424-9300

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**



GHS08 Danger pour la santé

Cancérogénicité - catégorie 1B

H350 Peut provoquer le cancer.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées - catégorie 2

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Toxicité aiguë - voie orale – catégorie 4

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë - par contact cutané – catégorie 4

H312 Nocif par contact cutané.

Irritation cutanée - catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire - catégorie 2A

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisant cutané - catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 3

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- **Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
dichlorométhane

(suite page 2)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Phenols Standard (1X1 mL)

(suite de la page 1)

DNOC

2,4-dichlorophénol

2,4-dinitrophénol

chlorocrésol

· Mentions de danger

Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer le cancer.

Peut irriter les voies respiratoires.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire l'étiquette avant utilisation.

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se laver soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Rincer la bouche.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Mesures spécifiques (voir sur cette étiquette).

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Système de classification:**· NFPA données (gamme 0-4)**

Santé = 2

Inflammabilité = 0

Réactivité = 0

(suite page 3)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Phenols Standard (1X1 mL)**· HMIS données (gamme 0-4)**

(suite de la page 2)

HEALTH	*2	Santé = *2
FIRE	0	Inflammabilité = 0
REACTIVITY	0	Réactivité = 0

3 Composition/information sur les ingrédients

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

75-09-2	dichlorométhane	98,341% w/w
534-52-1	DNOC	0,151% w/w
87-86-5	pentachlorophénol	0,151% w/w
88-06-2	2,4,6-trichlorophénol	0,151% w/w
59-50-7	chlorocrésol	0,151% w/w

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers soins

- **Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

(suite page 4)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Phenols Standard (1X1 mL)

(suite de la page 3)

- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manutention et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Éviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

- **Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

75-09-2 dichlorométhane

EL (Canada)	Valeur à long terme: 25 ppm IARC 2A
EV (Canada)	Valeur à long terme: 175 mg/m ³ , 50 ppm

(suite page 5)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Phenols Standard (1X1 mL)

(suite de la page 4)

534-52-1 DNOC

EL (Canada)	Valeur à long terme: 0,2 mg/m ³ Skin
EV (Canada)	Valeur à long terme: 0,2 mg/m ³ Skin

87-86-5 pentachlorophénol

EL (Canada)	Valeur à long terme: 0,5 mg/m ³ Skin, IARC 2B
EV (Canada)	Valeur à long terme: 0,5 mg/m ³ Skin

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Contrôles de l'exposition
Équipement de protection individuel:
Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

Lorsque le produit est utilisé comme prévu avec des instruments Agilent, dans des conditions de laboratoire normales et en appliquant les bonnes pratiques habituelles, il n'entraîne pas d'exposition notable par voie aérienne. Une protection respiratoire n'est donc pas nécessaire.

Si une protection des voies respiratoires est jugée nécessaire en cas d'urgence, utilisez un équipement approuvé par le NIOSH ou un organisme équivalent avec une cartouche pour gaz organiques ou acides.

Protection des mains:

Bien qu'ils ne soient pas recommandés pour le nettoyage ou le contact prolongé avec des produits chimiques, les gants en nitrile d'une épaisseur de 280 à 330 µm sont recommandés pour une utilisation normale.

Leur délai de rupture est de 1 h.

Pour le nettoyage des déversements impliquant un contact direct avec le produit chimique, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 300 à 380 µm et dont le délai de rupture est supérieur à 4 h. Il convient de respecter les recommandations du fabricant.

Matériau des gants

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile, 280 à 330 µm d'épaisseur

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle, 300 à 380 µm d'épaisseur

Temps de pénétration du matériau des gants

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile :

1 heure

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle :

> 4 heures

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Phenols Standard (1X1 mL)

(suite de la page 5)

· Protection des yeux:

Lunettes de protection



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales
· Aspect:
Forme:

Liquide

Couleur:

Incolore

· Odeur:

De chlore

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· valeur du pH:

Non déterminé.

· Changement d'état
Point de fusion/point de congélation:

-95,1 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

40 °C

· Point d'éclair

Non applicable.

· Inflammabilité (solide, gaz):

Non applicable.

· Température d'inflammation:

605 °C

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:
Inférieure:

13 Vol %

Supérieure:

22 Vol %

· Pression de vapeur à 20 °C:

360 hPa

· Densité à 20 °C:

1,3 g/cm³
· Densité relative

Non déterminé.

· Densité de vapeur:

Non déterminé.

· Taux d'évaporation:

Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec
l'eau à 20 °C:

20 g/l

· Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Non déterminé.

· Viscosité:
Dynamique à 20 °C:

0,43 mPas

Cinématique:

Non déterminé.

· Teneur en solvants:
Solvants organiques:

98,5 %

(suite page 7)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Phenols Standard (1X1 mL)

(suite de la page 6)

VOC (CE)	98,49 %
Teneur en substances solides:	1,5 %
Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Données toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral	LD50	1.019 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>1.909 mg/kg
Inhalatoire	LC50/4 h	63,7 mg/L

75-09-2 dichlorométhane

Oral	LD50	1.600 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	88 mg/L (rat)

534-52-1 DNOC

Oral	LD50	7 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	200 mg/kg (rat)
		1.000 mg/kg (lapin)

87-86-5 pentachlorophénol

Oral	LD50	27 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	96 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	355 mg/L (rat)

88-06-2 2,4,6-trichlorophénol

Oral	LD50	820 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

59-50-7 chlorocrésol

Oral	LD50	1.830 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Irrite la peau et les muqueuses.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Phenols Standard (1X1 mL)

(suite de la page 7)

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Nocif
Irritant

- **Catégories cancérogènes**

- **IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)**

75-09-2	dichlorométhane	2A
95-57-8	2-chlorophénol	2B
120-83-2	2,4-dichlorophénol	2B
87-86-5	pentachlorophénol	2B
88-06-2	2,4,6-trichlorophénol	2B
108-95-2	phénol	3

- **NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)**

75-09-2	dichlorométhane	R
87-86-5	pentachlorophénol	R
88-06-2	2,4,6-trichlorophénol	R

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
Cancérogénicité - catégorie 1B

12 Données écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistence et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Données sur l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Phenols Standard (1X1 mL)

(suite de la page 8)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· Non réglementé, Quantités de minimis	-
· Numéro ONU	
· DOT, TMD, IMDG, IATA	UN1593
· Désignation officielle de transport de l'ONU	
· DOT	DICHLOROMÉTHANE
· TMD	1593 DICHLOROMÉTHANE
· IMDG, IATA	DICHLOROMETHANE
· Classe(s) de danger pour le transport	
· DOT, TMD, IMDG, IATA	
	
· Class	6.1 Matières toxiques.
· Label	6.1
· Groupe d'emballage	
· DOT, TMD, IMDG, IATA	III
· Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières toxiques.
· Indice Kemler:	60
· No EMS:	F-A,S-A
· Segregation groups	Liquid halogenated hydrocarbons
· Stowage Category	A
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· DOT	
· Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 60 L On cargo aircraft only: 220 L
· Hazardous substance:	1000 lbs, 454 kg
· TMD	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E

(suite page 10)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Phenols Standard (1X1 mL)

(suite de la page 9)

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> · IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ) | <p>5L
Code: E1
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · "Règlement type" de l'ONU: | <p>UN 1593 DICHLOROMÉTHANE, 6.1, III</p> |

15 Informations sur la réglementation

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- **TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)**

Tous les composants sont compris.

- **Liste canadienne des substances**

- **Liste des substances domestiques (DSL) du Canada**

75-09-2	dichlorométhane
95-57-8	2-chlorophénol
534-52-1	DNOC
51-28-5	2,4-dinitrophénol
120-83-2	2,4-dichlorophénol
88-75-5	2-nitrophénol
100-02-7	4-nitrophénol
87-86-5	pentachlorophénol
59-50-7	chlorocrésol
108-95-2	phénol

- **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%)**

75-09-2	dichlorométhane
51-28-5	2,4-dinitrophénol

- **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Informations de danger relatives aux produit:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives sur les Produits dangereux

- **Prescriptions nationales:**

- **Indications sur les restrictions de travail:**

Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérogènes contenues dans cette préparation.
Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.

- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 3

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Phenols Standard (1X1 mL)

(suite de la page 10)

- **Service établissant la fiche technique:** Document Control / Regulatory
- **Contact:** regulatory@ultrasci.com
- **Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité** 03/31/2019 / 2
- **Acronymes et abréviations:**
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - DOT: US Department of Transportation
 - IATA: International Air Transport Association
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - NFPA: National Fire Protection Association (USA)
 - HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)
 - VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent
 - LD50: Lethal dose, 50 percent
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 4

Révision: 03/31/2019

1 Identification

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Semi-Volatiles Internal Standard (1X1 mL)
- **Code du produit:** US-108N-1
- **Emploi de la substance / de la préparation** Réactifs et étalons pour laboratoire de chimie analytique
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Agilent Technologies, Inc.
5301 Stevens Creek Blvd.
Santa Clara, CA 95051 USA
- **Service chargé des renseignements:**
Telephone: 800-227-9770
e-mail: pdl-msds_author@agilent.com
- **Numéro d'appel d'urgence:** CHEMTREC®: 1-800-424-9300

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**



GHS08 Danger pour la santé

Cancérogénicité - catégorie 1B

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées - catégorie 2

H350 Peut provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Toxicité aiguë - voie orale – catégorie 4

Irritation cutanée - catégorie 2

Irritation oculaire - catégorie 2A

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 3

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- **Pictogrammes de danger**



GHS07



GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
dichlorométhane
chrysène-d12
- **Mentions de danger**
Nocif en cas d'ingestion.

(suite page 2)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 4

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Semi-Volatiles Internal Standard (1X1 mL)

(suite de la page 1)

Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer le cancer.
Peut irriter les voies respiratoires.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· **Conseils de prudence**

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.
Lire l'étiquette avant utilisation.
Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Se laver soigneusement après manipulation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
Rincer la bouche.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Garder sous clef.
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Système de classification:**

· **NFPA données (gamme 0-4)**



Santé = 2
Inflammabilité = 0
Réactivité = 0

· **HMIS données (gamme 0-4)**



Santé = *2
Inflammabilité = 0
Réactivité = 0

3 Composition/information sur les ingrédients

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 4

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Semi-Volatiles Internal Standard (1X1 mL)

(suite de la page 2)

· Composants dangereux:

75-09-2	dichlorométhane	98,19% w/w
1719-03-5	chrysene-d12	0,302% w/w
3855-82-1	1,4-dichlorobenzene-d4	0,302% w/w

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers soins

· Description des premiers secours**· Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.**· Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**· Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.**· Indications destinées au médecin:****· Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

· Moyens d'extinction**· Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.**· Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· Conseils aux pompiers**· Equipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

· Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

· Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 4

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Semi-Volatiles Internal Standard (1X1 mL)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite de la page 3)

* 7 Manutention et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

- **Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

75-09-2 dichlorométhane

EL (Canada)	Valeur à long terme: 25 ppm IARC 2A
EV (Canada)	Valeur à long terme: 175 mg/m ³ , 50 ppm

- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Conserver à part les vêtements de protection.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:**
Lorsque le produit est utilisé comme prévu avec des instruments Agilent, dans des conditions de laboratoire normales et en appliquant les bonnes pratiques habituelles, il n'entraîne pas d'exposition notable par voie aérienne. Une protection respiratoire n'est donc pas nécessaire.
Si une protection des voies respiratoires est jugée nécessaire en cas d'urgence, utilisez un équipement approuvé par le NIOSH ou un organisme équivalent avec une cartouche pour gaz organiques ou acides.
- **Protection des mains:**
Bien qu'ils ne soient pas recommandés pour le nettoyage ou le contact prolongé avec des produits chimiques, les gants en nitrile d'une épaisseur de 280 à 330 µm sont recommandés pour une utilisation normale.
Leur délai de rupture est de 1 h.
Pour le nettoyage des déversements impliquant un contact direct avec le produit chimique, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 300 à 380 µm et dont le délai de rupture est supérieur à

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 4

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Semi-Volatiles Internal Standard (1X1 mL)

(suite de la page 4)

4 h. Il convient de respecter les recommandations du fabricant.

· **Matériau des gants**

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile, 280 à 330 µm d'épaisseur

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle, 300 à 380 µm d'épaisseur

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile :

1 heure

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle :

> 4 heures

· **Protection des yeux:**

Lunettes de protection



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme:

Liquide

Couleur:

Incolore

· **Odeur:**

De chlore

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **valeur du pH:**

Non déterminé.

· **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation:

-95,1 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

40 °C

· **Point d'éclair**

Non applicable.

· **Inflammabilité (solide, gaz):**

Non applicable.

· **Température d'inflammation:**

605 °C

· **Température de décomposition:**

Non déterminé.

· **Température d'auto-inflammabilité:**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif.

· **Limites d'explosion:**

Inférieure:

13 Vol %

Supérieure:

22 Vol %

· **Pression de vapeur à 20 °C:**

360 hPa

· **Densité à 20 °C:**

1,3 g/cm³

(suite page 6)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 4

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Semi-Volatiles Internal Standard (1X1 mL)

(suite de la page 5)

· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:	20 g/l
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	98,2 %
VOC (CE)	98,19 %
· Teneur en substances solides:	1,8 %
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Données toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral	LD50	1.629 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.037 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	89,6 mg/L (rat)

75-09-2 dichlorométhane

Oral	LD50	1.600 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	88 mg/L (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Irrite la peau et les muqueuses.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucun effet de sensibilisation connu.

(suite page 7)

CA/FR

**Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1**

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 4

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Semi-Volatiles Internal Standard (1X1 mL)

(suite de la page 6)

· Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif
Irritant

· Catégories cancérogènes**· IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)**

75-09-2	dichlorométhane	2A
---------	-----------------	----

· NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)

75-09-2	dichlorométhane	R
---------	-----------------	---

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancérogénicité - catégorie 1B

12 Données écologiques**· Toxicité**

· **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Comportement dans les compartiments de l'environnement:

· **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications écologiques:**· Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

· Résultats des évaluations PBT et VPVB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Données sur l'élimination**· Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Emballages non nettoyés:

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

*** 14 Informations relatives au transport**

· Non réglementé, Quantités de minimis	-
--	---

· Numéro ONU	
--------------	--

· DOT, TMD, IMDG, IATA	UN1593
------------------------	--------

· Désignation officielle de transport de l'ONU	
--	--

· DOT	DICHLOROMÉTHANE
-------	-----------------

(suite page 8)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 4

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Semi-Volatiles Internal Standard (1X1 mL)

(suite de la page 7)

· TMD	1593 DICHLOROMÉTHANE
· IMDG, IATA	DICHLOROMETHANE
· Classe(s) de danger pour le transport	
· DOT, TMD, IMDG, IATA	
	
· Class	6.1 Matières toxiques.
· Label	6.1
· Groupe d'emballage	
· DOT, TMD, IMDG, IATA	III
· Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières toxiques.
· Indice Kemler:	60
· No EMS:	F-A,S-A
· Segregation groups	Liquid halogenated hydrocarbons
· Stowage Category	A
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· DOT	
· Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 60 L On cargo aircraft only: 220 L
· Hazardous substance:	1000 lbs, 454 kg
· TMD	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1593 DICHLOROMÉTHANE, 6.1, III

CA/FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 03/31/2019

Numéro de version 4

Révision: 03/31/2019

Nom du produit: Semi-Volatiles Internal Standard (1X1 mL)

(suite de la page 8)

15 Informations sur la réglementation

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- **TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)**

75-09-2	dichlorométhane
---------	-----------------

- **Liste canadienne des substances**

- **Liste des substances domestiques (DSL) du Canada**

75-09-2	dichlorométhane
---------	-----------------

- **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%)**

75-09-2	dichlorométhane
---------	-----------------

- **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)**

Aucun des composants n'est compris.	
-------------------------------------	--

- **Informations de danger relatives aux produit:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives sur les Produits dangereux

- **Prescriptions nationales:**

- **Classification complémentaire selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II:**

Substance dangereuse cancérigène groupe III (dangereuse).

- **Indications sur les restrictions de travail:**

Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérigènes contenues dans cette préparation.

Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.

- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.

- **Service établissant la fiche technique:** Document Control / Regulatory

- **Contact:** regulatory@ultrasci.com

- **Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité** 03/31/2019 / 3

- **Acronymes et abréviations:**

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

NFPA: National Fire Protection Association (USA)

HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**